

L'échec de la fusion de Comcast avec Time Warner Cable rebat les cartes

Devant l'hostilité de la justice et du régulateur américains, Comcast a renoncé à ses ambitions. Charter convoiterait à nouveau TWC

par ANTOINE LANDROT

Comcast pensait pouvoir bientôt boucler l'acquisition de Time Warner Cable (TWC), annoncée en février 2014 pour 45,2 milliards de dollars. Mais depuis une dizaine de jours, les rumeurs pessimistes se sont accumulées, jusqu'à ce que Comcast décide de jeter l'éponge, après avoir réuni son conseil d'administration jeudi soir.

«Comcast Corporation annonce que son accord de fusion avec Time Warner Cable et la transaction avec Charter Communications ont été annulés», a-t-il indiqué dans un communiqué vendredi. L'allusion au câblo-opérateur Charter, qui avait lui aussi tenté d'acquiescer TWC, évoque son accord pour l'acquisition de 3,9 millions d'abonnés qui auraient été cédés par Comcast suite à la fusion.

Mercredi dernier, les dirigeants des deux plus grands câblo-opérateurs américains s'étaient rendus au ministère

de la Justice, ainsi qu'à la Federal Communications Commission (FCC), l'autorité de tutelle du secteur. La combinaison des deux groupes aurait contrôlé 57% du marché à haut débit des particuliers aux Etats-Unis.

La justice s'est inquiétée du risque que «la fusion fasse de Comcast un contrôleur d'accès incontournable pour les services internet qui dépendent du

La fusion Cable-Bright House sur la sellette

haut débit pour atteindre leurs clients». De son côté, Tom Wheeler, le président de la FCC, a estimé que «la transaction aurait créé une entreprise combinant le plus grand nombre d'abonnés au haut débit et aux services vidéo aux Etats-Unis avec une activité de programmation». Selon Reuters, la FCC envisageait de convoquer une audience, étant donné la complexité des sujets

soulevés. Or, cette procédure peut durer des mois, et risquait de rendre caduque le calendrier fixé par Comcast et TWC.

Brian Roberts, le directeur général de Comcast, s'est voulu rassurant quant aux conséquences de l'échec de la transaction. «Nous avions structuré l'opération de telle sorte que si le gouvernement la rejetait, nous pourrions faire machine arrière», indique-t-il dans un communiqué. Le groupe n'a par exemple pas à verser d'indemnités de rupture.

L'échec aura un effet domino. L'acquisition de Bright House par Charter, annoncée fin mars, était en effet conditionnée par la validation de l'opération Comcast-TWC, car Bright House partage des technologies et des programmes avec TWC. Du coup, Charter serait sur les rangs pour reprendre TWC. Selon Bloomberg, ses conseillers ont effectué une approche en vue d'ouvrir des discussions amicales.

8

Le «Reporting Intégré» vient répondre aux attentes des investisseurs

Alors que ce rapport est encore très rare en France, les instituts européens d'audit interne dévoilent une étude sur le rôle moteur de l'auditeur interne.

par BRUNO DE ROULHAC

Si le Reporting Intégré n'est pas obligatoire en France, l'Institut français des auditeurs et contrôleurs internes (Ifaci) et ses homologues anglais, irlandais, néerlandais, espagnol et norvégien, viennent de publier un rapport sur le rôle des auditeurs internes pour mettre en place un processus efficace de reporting intégré et pour répondre aux besoins d'assurance en la matière, comme le fait habituellement l'auditeur interne en matière d'audit comptable et financier.

«Cette démarche de Reporting Intégré n'a pas encore décollé en France, alors qu'elle a plus de succès au Royaume-Uni, en Allemagne, en Espagne, en Italie, tant auprès des grandes entreprises et des ONG, que de plus petites sociétés», constate Philippe Mocquard, délégué général de l'Ifaci. En France, seuls GDF Suez et Vivendi ont

publié un véritable «rapport intégré», mais d'autres sociétés, comme Danone ou Solvay participent à cette réflexion depuis longtemps.

De fait, les entreprises françaises se concentrent sur le reporting RSE, obligatoire. Or, l'Integrated Reporting (IR) va plus loin. «Il invite à repenser et à redéfinir le processus de création de valeur à travers les différents capitaux (financier, manufacturier, intellectuel, humain, social et sociétal, et environnemental) définis par l'IR, poursuit Philippe Mocquard. Cette communication, à travers le reporting intégré, a pour objectif de répondre aux attentes des investisseurs.» Le but de ce rapport est de mobiliser les auditeurs internes afin qu'ils interpellent les directions générales et les administrateurs.

Ce rapport propose ainsi des recommandations aux auditeurs internes sur les éléments constitutifs de

l'IR: organisation de la société, gouvernance, business model, stratégie et allocation des ressources, performance, risques et opportunités, et perspectives. Par exemple, l'auditeur doit examiner la gouvernance en se penchant sur les contrôles liés aux comportements, ou encore vérifier l'exactitude du business model - cœur de la création de valeur - présenté dans le rapport intégré.

L'audit interne permet également d'améliorer la qualité de l'information utilisée dans le processus décisionnel et celle communiquée au marché.

De plus, l'IR doit permettre de cerner les défis et incertitudes auxquels est confrontée la société et les possibles conséquences sur son business model et sur ses performances.